

RASSEMBLER A GAUCHE

Comité de rédaction:

- David Bodet militant LCR
- Cyrille-Robert Broux, militant des Verts
- Amaury Couderc, militant socialiste progressiste
- Michelle Dospital militante associative
- Robert Duguet, militant du Mouvement des Citoyens
- Bernard Fischer, militant associatif
- Michel Galin, militant syndical
- Serge Guichard, militant du PCF
- Vincent Huet, militant de la LCR
- Sylvie Mayer, militante du PCF
- Roland Mérieux militant de la CAP
- Félix Millera
- Jean Sanchez, militant AREV

Directeur de publication:

Jacques Adrien, militant socialiste progressiste

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse numéro 11077

RAG: Amaury Couderc,
le Clos, Boissy-Sous-Saint-Yon 91790
tel.: 01.64.91.32.75

N° 87 octobre 1997
6^e année de parution

RASSEMBLER A GAUCHE

BULLETIN DE LIAISON POUR "RASSEMBLER A GAUCHE"

POURQUOI, PARCE QU'ON EST JEUNE, DOIT-ON ÊTRE SOUS-PAYÉ ET EN SITUATION PRÉCAIRE ?

par Michel Galin

Pendant la campagne électorale, le PS avait annoncé la création de 700.000 emplois pour les jeunes, répartis à parité entre le public et le privé. En fait, on s'achemine vers une centaine de milliers « d'emplois jeune », uniquement dans la fonction publique. Au-delà du battage médiatique, attardons-nous sur la signification de ce type d'emplois, pour les jeunes et pour les salariés.

Salaires faibles et indépendants du niveau de qualification (le SMIC) et durée limitée (maximum 5 ans) caractérisent le dispositif Aubry. La formation des jeunes concernés est peu précisée, quant à leur avenir au bout des 5 ans, il est ignoré.

Bien sûr, les bons esprits charitables répondront que c'est mieux que rien... C'est avec ce genre de raisonnements emprunt de bonne morale chrétienne que les

précédents gouvernements socialistes

avaient inventé les TUC et les CES.

Aujourd'hui bon nombre d'administrations fonctionnent avec un nombre important de CES qui sont utilisés pour remplacer des emplois nécessaires puis renvoyés au chômage et remplacés par d'autres. Le solde de ce dispositif est qu'il n'a que très peu aidé à réinsérer sur le marché du travail et qu'il a transformé des emplois stables en emplois précaires (sans CES, un certain nombre d'établissements scolaires de l'Essonne serait dans l'incapacité de fonctionner correctement).

Le gouvernement a choisi (pour l'instant?) de ne développer ces emplois que dans la fonction publique, principalement dans la Police et l'Education Nationale. La loi précise que ces emplois ne doivent pas remplacer des fonctions existantes et qu'ils doivent correspondre à des tâches « nouvelles ».

Puisqu'il manque des policiers, le ministre de l'intérieur crée .../...

BIPOLARISATION OU PÔLE DE GAUCHE ?

par Bernard Fischer

Le paysage politique français poursuit son évolution inquiétante. C'est la poursuite de la bipolarisation de la vie politique française entre la gauche et le Front National, l'effondrement de la droite parlementaire, à travers les résultats des élections partielles de Gardanne en novembre 1996 et de Vitrolles en février 1997 et les résultats des élections législatives de mai juin 1997. A droite, l'électorat de droite, il s'agit de cela et de rien d'autre, préfère toujours plus l'original à la copie, la droite au pouvoir (Balladur, Juppé) fait la politique du Front National, et le Front National au pouvoir dans ses municipalités (Vitrolles) fait la politique de la droite. A gauche, les gouvernementaux préparent des listes uniques PS PCF Verts MDC aux élections régionales de mars 1998. La gauche ne comprenait rien aux élections législatives de mai juin 1997 ou il fallait des candidats de la gauche alternative PCF Verts MDC à coté les candidats du parti socialiste, la gauche ne comprend rien aux élections régionales de mars 1998 ou il faut des candidats de la gauche alternative PCF Verts MDC à coté les candidats du parti socialiste.

Les deux dossiers les plus importants du gouvernement sont la politique d'immigration et la politique économique et sociale. Le mouvement social et associatif, la gauche réelle monte contre les gouvernementaux.

Le 20 septembre, plusieurs milliers de personnes manifestaient à Paris pour l'abrogation des lois Pasqua Debré à l'initiative de la coordination nationale des sans papiers. Le 27 septembre, plusieurs dizaines de milliers de personnes manifestaient à Paris contre le Front National à l'initiative du comité de vigilance contre l'extrême droite et de la fédération de Paris du parti communiste français. .../...

"RASSEMBLER A GAUCHE" est le lien entre tous ceux et celles qui font le choix de se rassembler pour rechercher une issue à la crise qui secoue aujourd'hui la gauche.

"RASSEMBLER A GAUCHE?" n'est pas une organisation politique formelle, c'est un lieu de débat et d'action ponctuelle. Il rassemble des hommes et des femmes impliqués dans différentes organisations traditionnellement de gauche, mouvements se réclamant de la gauche, écologistes, inorganisés, tous favorables au rassemblement.

Les articles seront signés et n'engageront que leurs auteurs.

POURQUOI, PARCE QU'ON EST JEUNE, DOIT-ON ÊTRE SOUS-PAYÉ ET EN SITUATION PRÉCAIRE ?

suite

des aides policiers qui seront formés en un mois ou deux. Et le ministère de l'éducation nationale invente des « aides éducateurs » dont la fonction ressemble fort à celle des surveillants existants dans le second degré. Mais même en admettant que ces emplois soient nouveaux, cela signifie que les services publics ont de nouvelles tâches à accomplir, de nouveaux métiers à développer, et donc qu'il est

3% le déficit des finances publiques.

Qui peut s'opposer à ce que les jeunes aient un emploi? Ceux qui seraient tentés de s'opposer se feraient taxer d'égoïsme et de corporatisme.

Sur cette position de force le gouvernement, avec la loi Aubry, contourne le code du travail et le statut de la fonction publique, ce qui est lourd de conséquences pour tout le monde.

L'introduction de personnels sous contrat privé dans la fonction publique est un véritable cheval de Troie pour tous ceux qui veulent mettre à bas le statut de la fonction publique et les garanties qu'il offre tant aux fonctionnaires

qu'aux usagers. Les jeunes ainsi embauchés n'auront droit à aucune représentation syndicale auprès de leur employeur, l'administration et donc aucun moyen de se défendre ou de faire valoir leurs

revendications. Il est vrai, tant pour les télécoms que l'éducation nationale, que déjà les ministres tentent déjà de contourner les organisations syndicales majoritaires parce qu'elles ne leur plaisent pas...

On peut aussi s'interroger sur la nécessité de règles spécifiques pour les jeunes : salaire au SMIC quel que soit le niveau de qualification, durée déterminée a priori. Pourquoi, parce qu'on est jeune, doit-on être sous payé et en situation précaire ? Et le patronat en déduira que l'embauche d'un jeune au SMIC est la règle et

exigera des CDD d'un an renouvelables 5 fois.

Dans l'Education Nationale, le choix fait par la FSU et ses syndicats est de continuer à revendiquer la création de postes de fonctionnaires, tant pour les fonctions existantes que pour les nouvelles qui sont nécessaires. En même temps, l'arrivée des emplois jeunes est un fait, il s'agit donc de les accueillir, y compris en terme de syndicalisation, et de lutter avec eux pour obtenir un véritable statut stable. □

TUC (travaux d'utilité collective), ont été remplacés par les CES (contrat emploi solidarité, 20h par semaine payé la moitié du SMIC)
CDD : contrat à durée déterminée.

BIPOLARISATION OU PÔLE DE GAUCHE ?

suite

«Le Monde» du 3 octobre publie un appel de 1.300 artistes et intellectuels profession par profession pour l'abrogation des lois Pasqua Debré et pour la régularisation de tous les sans-papiers.

La question la plus importante de la situation politique française reste la participation gouvernementale du parti communiste français, des verts et du mouvement des citoyens. Il y aura à terme une rupture entre Jean Claude Gayssot et le gouvernement, ou bien entre Jean Claude Gayssot et le parti communiste français, ou bien entre le mouvement social et associatif et le parti communiste français, ou bien un approfondissement de la crise au plus haut niveau à l'intérieur du parti communiste français entre ses trois tendances officielles, la droite communiste, l'équipe de Robert Hue et la gauche communiste. Il y aura à terme une rupture entre Dominique Voynet et le gouvernement, ou bien entre Dominique Voynet et les verts, ou bien entre le mouvement .../...



nécessaire de recruter des fonctionnaires pour les accomplir.

C'est d'ailleurs l'argumentation du mouvement syndical qui ne cesse d'alarmer contre la dégradation des services publics, faute de personnel en nombre suffisant et de revendiquer l'embauche de fonctionnaires pour rénover les services publics en fonction des nouveaux besoins.

On arrive là à la limite de l'action gouvernementale, scellée à Amsterdam en acceptant le pacte de stabilité : recruter des fonctionnaires, c'est dépasser en 1998 le critère sacré du traité de Maastricht qui les limite à

Ce bulletin est le votre, aidez nous à le faire vivre.

Associez-vous à notre démarche en participant financièrement.

Nom _____ Adresse n° _____ rue

Prénom _____ Ville _____

Je verse la somme de: 100 fr autre

Code postal _____

A retourner à A. Couderc, le Clos, 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

BIPOLARISATION OU PÔLE DE GAUCHE ?

suite

social et associatif et les verts.

De 1992 à aujourd'hui, on assiste également à une évolution inverse du mouvement des citoyens et de la gauche socialiste. En 1992, Jean Pierre Chevènement prenait position contre l'Europe libérale et quittait le parti socialiste. En 1992, la gauche socialiste prenait position pour l'Europe libérale et restait à l'intérieur du parti socialiste. Aujourd'hui, la gauche socialiste prend position contre la politique gouvernementale du parti socialiste. La gauche socialiste est aujourd'hui une composante de la gauche alternative comme le PCF, les verts et le MDC.

C'est vrai pour la gauche politique, c'est vrai pour la gauche syndicale. Ou bien il y aura une rupture entre le gouvernement et les confédérations syndicales, ou bien il y aura une rupture entre les confédérations syndicales et le mouvement social et associatif et cela provoquera un nouveau pas en avant important dans le sens de la construction des fédérations syndicales indépendantes. □

BIEN VU

Extraits du texte de Christian Piquet (LCR)

Premières fractures à gauche

...
Que nul ne s'y trompe : les conditions de la victoire de cette année ne ressemblent pas à celles de 1981. L'attente, pour ne pas parler d'attentisme, de l'opinion ne relève ni de l'approbation ni de la résignation à voir fouler aux pieds les promesses de la campagne électorale. Les nouveaux gouvernants ne pourront impunément reculer sur la loi-cadre en faveur des 35 heures, en début de législature et sans perte de salaire. Ils ne peuvent imaginer qu'il suffira d'avoir signé à la sauvette le traité d'Amsterdam, comme ils viennent de le faire en reportant aux calendes la discussion parlementaire sur la question, pour être tenus quitte de l'acceptation de l'absurde logique des 3% imposés de déficit budgétaire.
...

POURQUOI FAUT-IL ?...

par Lionel Deschamps (Handicap et Communication)

Pourquoi faut-il que ce soient toujours les mêmes qui sont ainsi laissés pour compte : les handicapés ?

Comment admettre sans rien dire que le pouvoir d'achat de leurs indemnités, de leurs pensions ou de leur allocation ne cessent de se dégrader par rapport aux salaires et au SMIC.

Si rien n'est fait pour plus de justice envers ces gens là, j'ai peur que demain ils ne se sentent plus concernés par leur droit de vote, déjà en 1981, François Mitterrand déclarait "*Il faut que très vite l'allocation adulte handicapé atteigne 80% du SMIC*", qu'en est-il aujourd'hui, plus de 16 ans après ?

Que chacun se pose la question de savoir comment vivre décemment avec des allocations ou des pensions qui atteignent à peine 50% du SMIC ?

Oui, mes sujets d'inquiétude sont nombreux, je pense par exemple aux 35 heures sans diminution de salaire, promesse de campagne, qui devient les élections passées, de la bouche même du Premier ministre, antiéconomique, à la grande satisfaction de Monsieur Gandois, Président du CNPF, qui voit là un petit coin de ciel bleu et qui déclare sans vergogne "tout rayon de soleil est bon à prendre." □

PROTESTONS

Au moment où l'on juge Maurice Papon, secrétaire de la préfecture de la Gironde pour crimes contre l'humanité, il serait peut-être temps de s'interroger sur la responsabilité des hommes politiques Français qui acceptent de se taire et de ne pas s'opposer à l'embargo subi par le peuple Irakien. La destruction de ce peuple passe par l'impossibilité faute de médicaments de soigner normalement les populations. C'est dans les hôpitaux la mort programmée de milliers de nouveau-nés. **Ce sont des actes constitutifs d'un génocide.**

Cette catastrophe humaine est volontairement programmée par le gouvernement des Etats-Unis et acceptée passivement par nos gouvernants au nom de la seule politique...

Envoyez votre soutien au Comité contre l'embargo imposé à l'Irak :

au : CCEII c/o Ahmed Nouili, 288 rue Championnet, 75018 Paris

« Le projet Chevènement n'est pas acceptable »

pour la régularisation

des sans-papiers

pour l'abrogation

des lois Pasqua-Debré

Rassemblement

le 14 octobre

à Paris, 18 h

Métro Sèvres-Babylone

à l'appel de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques

Il y aura également une manifestation le 22 novembre à Paris

Merci à ceux qui ont répondu à notre appel et ont renouvelé leur abonnement à "**Rassemblement à Gauche**".

Pour les autres, il est encore temps...

50 Fr, ou mieux 100 Fr, c'est important pour assurer l'existence de cette revue pluraliste.

Alors, merci d'avance...

Le comité de rédaction.

LA CIRCULAIRE CHEVÈNEMENT OU ... L'ARBITRAIRE DES PRÉFETS... MIS EN PLACE PAR DEBRÉ...

ETRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE : UN RÉEXAMEN AU CAS PAR CAS PAR LES PRÉFETS

La lettre du gouvernement N° 30
du 17/09/1997

Le dispositif transitoire*, mis en place en juin 1997, s'appuie sur le pouvoir d'appréciation des préfets pour délivrer une autorisation de séjour à certains étrangers que la législation actuelle rend ni régularisables ni expulsables.

Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Dans l'attente de cette loi, le ministre de l'Intérieur a, dans une circulaire*, chargé les préfets de réexaminer chaque situation afin de mettre fin à celles qui sont "intolérables et inextricables".

Les critères de réexamen

Le réexamen se fera sur des critères;
- d'humanité (droit de vivre en famille...);
- d'intérêt national (accueil des chercheurs);
- ou en cas de bonne insertion dans la société française.

Ce dernier critère doit être évalué sur la base d'un "faisceau d'indices" : emploi régulier, domicile, paiement d'impôts, scolarisation des enfants.

* Circulaire relative au réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière : (JO du 26 juin 1997).

RÉGULARISEZ !

Au lendemain des élections de juin 1997, le nouveau gouvernement a annoncé la régularisation sous conditions d'un nombre important de sans-papiers; des dizaines de milliers d'immigrés en situation irrégulière sont donc allés se déclarer à leur préfecture, condition indispensable à leur régularisation.

Selon les sources officielles, plus de 90.000 demandes ont été recensées, pour moins de 1.200 régularisations.

Notre inquiétude est à l'image de la disproportion de ces chiffres : immense.

Car ce que les chiffres racontent, c'est qu'ici rien ne va.

Ni les critères de sélection, ni leur application.

Comment justifier qu'un célibataire soit moins digne de vivre ici avec nous qu'une personne mariée ?

Comment accepter que l'interprétation des textes soit laissée à l'arbitraire de l'administration ?

Que vont devenir enfin tous les sans-papiers qui ne seront pas régularisés, ceux qui, demain, auront tout perdu puisqu'ils sont désormais fichés avant d'être potentiellement expulsables ?

Parce que nous ne voulons pas être les complices de ce marché de dupes, parce qu'il nous semble de la plus grande gravité que les espoirs déçus s'accumulent en France aujourd'hui, nous demandons au gouvernement qu'il réponde à cette situation, non par un règlement comptable, mais par un geste politique : nous demandons la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande.

En attendant qu'une nouvelle législation, rompant radicalement avec les lois d'hier (Pasqua/Debré) et celles qu'on nous annonce aujourd'hui (projet Chevènement), enrayer définitivement la machine à fabriquer des sans-papiers.

1.300 artistes et intellectuels

La lettre du gouvernement
N° 30 du 17/09/1997

Les catégories d'étrangers concernés

- les conjoints de Français, les conjoints d'étrangers en situation régulière, sous certaines conditions, et les conjoints de réfugiés statutaires;
- les enfants d'étrangers en situation régulière hors regroupement familial;
- les étrangers atteints d'une pathologie grave;
- les étudiants en cours d'études supérieures;
- les personnes n'ayant pas le statut de réfugié politique mais qui pourraient courir des risques vitaux en cas de retours dans leur pays d'origine.

Les modalités de l'instruction des demandes

Les demandes de réexamen doivent être adressées aux préfets, par la poste, avant le 1er novembre 1997. Convoqués, les intéressés déposeront les pièces justifiant une admission exceptionnelle au séjour. Il leur sera délivré, sauf décision motivée de refus, une carte de séjour temporaire, et, pour les Algériens, un certificat de résidence d'un an.

IMMIGRATION : POUR UNE DÉMARCHÉ OUVERTE ET GÉNÉREUSE

Sous ce titre, une déclaration intersyndicale (FSU, CGT, SUD, Syndicat de la magistrature) vient appuyer les actions "pour une mise à plat et une refonte en profondeur de la législation actuelle sur les étrangers", permettant de refaire de la France un pays où la tradition des droits de l'Homme est pleinement respectée et où l'apport économique, culturel et démographique de l'immigration est reconnu. Cela passe par l'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie-Debré. En effet ces lois ont développé dans le pays un climat de suspicion à l'égard des immigrés et de leur famille. Elles ont précarisé leur situation et fabriqué des "sans papiers". Les processus d'intégration dans la société ont été atteints, à l'école, à l'entreprise, dans les quartiers.

Le FSU a été partie prenante de l'appel de ce texte, à participer à la manifestation du samedi 20 septembre 1997 pour :

* une loi en débat répondant véritablement au besoin d'une démarche ouverte et généreuse;

* la régularisation des "sans papiers";

* l'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie-Debré.

Dans ce cadre, la FSU s'est rendue à l'invitation du collectif 91 des "sans papiers". Échange d'expérience entre syndicats et "sans papiers", perspective d'action commune ont été au centre d'une discussion chaleureuse. □